

Bulletin d'inscription au Vide Grenier de BRASSAC

Place Belfortès – Dimanche 21 juillet 2024

Merci de remplir en majuscules d'imprimerie et de retourner ce dossier avant le 15 juillet 2024

M. Mme : Nom.....Prénom.....

Adresse :Code postal.....Ville.....

Téléphone :.....

Adresse email :.....

Document d'identité faisant foi obligatoire : Carte d'identité Passeport (photocopies inutiles)

n°.....délivré le / / par.....

Je réserve un emplacement pour le **VIDE GRENIER du 21 juillet 2024 à Brassac**
aux **CONDITIONS DE RESERVATIONS** suivantes : **10 € les 4 mètres linéaires**

Je réserve..... stands de 4 mètres linéaires

Prix : 10 € xstands =€

(chèque à l'ordre de l'association d'Animation Touristique et Culturelle du Pays Brassagais)

Pour que ma demande soit prise en compte :

Je m'engage à **respecter le règlement**

Je signe ce document après en avoir pris connaissance (stipulé ci-dessous)

Je joins **le paiement** à l'ordre de l'Association d'Animation Touristique et Culturelle du Pays Brassagais ;

J'adresse l'ensemble à la Mairie de Brassac Service Animation Place de l'Hôtel de Ville 81260 Brassac ;

J'atteste sur l'honneur de ma **non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours**
de **l'année civile** (article R 321-9 du Code Pénal) ;

Fait à, le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » valant approbation du règlement :

ORGANISATION DU VIDE GRENIER DE BRASSAC – REGLEMENT 2024

- L'entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs ;
- 1. L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule ;
- 2. La vente de boissons et la vente de petite restauration sont strictement réservées à l'association organisatrice ;
- 3. Le bénéficiaire s'engage à ne vendre que des objets usagés lui appartenant (article L 310-2 du code du commerce) ;
- 4. Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé si **le dossier d'enregistrement est incomplet** ;
- 5. L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 9 h 00 .
L'installation s'effectuera **de 6h30 à 8h30** ;
- 6. **En aucun cas, la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée ;**
- 7. Le véhicule sera garé en dehors de l'aire du vide grenier. Les véhicules ne sont pas tolérés sur le site du vide grenier.
Le plan de circulation et de sécurité sera strictement respecté ;
- 8. Le bénéficiaire s'engage à se munir d'une pièce d'identité ;
- 9. Le bénéficiaire s'engage à tenir son stand ouvert de 9h00 à 17h00 et à quitter les lieux avant 19h30 en ayant débarrassé et **nettoyé correctement** l'espace occupé ;
- 10. Se munir de son matériel : table, chaise, parasol, ... Quelque soit le temps, il est conseillé de se munir d'un parasol (pas de place en intérieur en cas de mauvais temps).